

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

~~DOCUMENT 8 bis - STAGE / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du décret / Alternance~~ (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

- 1. La présente demande émane du :
 - (1) Pouvoir organisateur : COLLEGE TECHNIQUE "AUMONIER DU TRAVAIL" (2)
 - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)
 et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination COLLEGE TECHNIQUE "AUMONIER DU TRAVAIL" (2) Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F.~~
 adresse complète Grand-Rue, 185 ~~du représentant du P.O. subventionné~~ : (1) (2)
 6000 CHARLEROI (2) *le 3/2/95*
 n° de matricule 252.5.082.013 (2)
 n° de téléphone 071/41.39.39 (2)

Jacques Vanderus
 Jacques VANDERUS Adm. délégué.

- 2. Transmis en date du : (3) par le réseau :
 - (1) Communauté française
 - (1) Provincial et communal
 - (1) Libre - confessionnel
 - (1) - non confessionnel

3. Intitulé de la formation : Code : (4) 21500601151 *domaine 2051*

~~Stage / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du décret / Alternance~~ (1)
 suivi de l'intitulé de la section / de l'unité de formation
 Acquisition d'expérience en milieu professionnel⁽²⁾ Electricité basse tension

- 4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de ...1... page(s) (2)
- 5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de ...1... page(s) (2)
- 6. Classement de l'unité de formation :
 - (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~supérieur~~ (1)
 degré inférieur (1) ~~supérieur~~ (1)
 - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : (2)
 - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)
- 7. Programme du stage / ~~de l'épreuve intégrée / application de l'art 117 du décret / alternance~~ : (1)
 - 7.1. pour les étudiants : Repris en annexe n° 3 de ...19... page(s) (2)
 - 7.2. pour le personnel chargé de l'encadrement : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s) (2)
- 8. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 9. Chargé (s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
 (2) A compléter
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent
 (4) Réserve à l'administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)

10.1. Etudiant : 120 périodes (5)

10.2. Encadrement :

Dénomination des cours (2)	classement des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes par élève / par groupe d'élèves (1) (5) (8)
Electricité basse-tension : Travaux pratiques en stage	PP	V	10
.....
.....
.....
.....
Total des périodes			10

11. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*Remarques mineures en annexe
Par M. l'Inspecteur DUEZ*

Gilbert SERVAIS
Inspecteur Enseignement
de Promotion Sociale
Rue de Noville, 44
4347 Fexhe-le-Haut-Clocher

[Signature]
12/05/95

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

~~ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD (1)~~

*accord provisoire
cf note 7.7.1995*

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*observations non rencontrées
malgré concertation.*

Date : 13 / 05 / 1995

Signature :

[Signature]
J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(1) Utiliser les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réserve à l'administration
(5) 1 période = 50 minutes
(6) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(8) Le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

ANNEXE 1.

1. FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION.

- 1.) Concourir à l'épanouissement individuel, en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- 2.) Répondre aux besoins et demande en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES SPECIFIQUES DE L'UNITE DE FORMATION.

En collaboration avec une ou plusieurs entreprises (ou services) spécialisés en électricité du bâtiment ou industrielle, l'unité de formation doit permettre de placer l'étudiant dans le contexte de la vie professionnelle et de développer les compétences qu'il a acquises dans une formation scolaire. Il sera aussi sensibilisé aux paramètres sociaux, économiques et de sécurité.

ANNEXE II

CAPACITES PREALABLES REQUISES

- Le candidat devra maîtriser de façon suffisante les capacités nécessaires à l'accomplissement d'au moins six postes choisis dans le carnet de stage en vue de la validation du stage.
- L'attestation de réussite d'une année d'étude ou d'une unité de formation dans la spécialité électricité couvrira ces connaissances.

PROGRAMME DU STAGE.

1. Etudiants

- Le stage sera effectué dans une ou plusieurs entreprises.
Il peut s'effectuer d'une manière intense (par semaines entières)
ou fractionnée (un demi-jour par semaine, groupe de journées ...)
suivant les disponibilités de l'entreprise et du stagiaire.

- Le programme de stage, variable selon la nature de l'entreprise,
portera sur les capacités à réaliser les travaux dont la liste
non exhaustive est reprise dans le carnet de stage annexé.

**Collège technique
"Aumôniers du Travail"
185, Grand' rue
6000 CHARLEROI**

CARNET DE STAGE.

ELECTRICITE BASSE TENSION.

CONTENU DU CARNET DE STAGE.

1. Renseignements concernant le stagiaire.
2. Lieu de stage.
3. Convention de stage.
4. Rôle des intervenants.
5. Validation des sujets de stage retenus.
6. Rapport du "parrain" et évaluation.

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE STAGIAIRE.

Nom et prénom du stagiaire:.....

Matricule:.....

Lieu de naissance:.....

Date de naissance:.....

DOMICILE :

Rue:..... N°.....bte...

Code postal:.....Localité:.....

Téléphone:...../.....

2. LIEU DE STAGE.

1. FIRME:.....

Adresse: rue.....N°....

Code postal:.....Localité:.....

Téléphone:.....

2. RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE:

Nom:..... Prénom.....

Fonction dans l'entreprise:.....

3. PARRAIN DU STAGE:

Nom:..... Prénom:.....

Fonction dans l'entreprise:.....

4. DESCRIPTION SOMMAIRE DU TRAVAIL DE L'ENTREPRISE:

.....
.....

5. INFRASTRUCTURE MISE A LA DISPOSITION DU STAGIAIRE AU SEIN DE L'ENTREPRISE:

.....
.....

6. PROFESSEUR RESPONSABLE AU SEIN DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE:

Nom:..... Prénom:.....

Adresse: rue:.....N°....

code postal:.....Localité:.....

Téléphone:.....

3. CONVENTION DE STAGE:

ENTRE

RESPONSABLE DU STAGE EN ENTREPRISE:

Nom et prénom:.....

Pour la firme: (Nom).....

PROFESSEUR RESPONSABLE:

Nom et prénom:.....

Pour l'enseignement de promotion sociale.

STAGIAIRE:

Nom et prénom:.....

A ETE CONVENU CE QUI SUI:

Article 1: La firme accepte de prendre en charge le stagiaire pour la réalisation de son stage.

Article 2: La firme s'engage à apporter l'aide et l'infrastructure nécessaires à la réalisation du travail durant la période définie à l'article 1.

Article 3: Le stage des stagiaires ne doit pas être rémunéré

Article 4: Le responsable du stage en entreprise et le professeur ont validé le sujet du stage proposé.

Article 5: Le professeur responsable au sein de l'enseignement de promotion sociale et le parrain du stage s'engagent à conseiller le stagiaire pour le bon déroulement de son stage.

Article 6: Le professeur responsable au sein de l'enseignement de promotion sociale joue le rôle de conciliateur dans le but d'aplanir toute difficulté éventuelle pouvant survenir lors de la réalisation du stage.

Article 7: Le stagiaire s'engage à mener à bien son travail dans les délais prévus.

Article 8: En dehors des dates précitées, le stagiaire pourra se rendre sur le lieu de son stage suivant les disponibilités de son horaire de cours et des horaires de l'entreprise.

Article 9: Le stagiaire s'engage à respecter toutes les règles de déontologie, en particulier, à garder le secret concernant les méthodes éventuelles de travail dans la firme, et surtout, à ne pas communiquer les données de type confidentiel qu'il pourrait être amené à traiter.

Article 10: La firme s'engage à communiquer toutes les informations nécessaires à la correction du travail, et l'enseignement de promotion sociale s'engage à ne divulguer aucune information considérée comme confidentielle sur demande écrite du responsable de l'entreprise.

Fait à.....le.....

Pour l'enseignement de promotion sociale:

Le Directeur:

.....signature.

Le Professeur responsable:

.....signature.

Le Responsable de la firme:

.....signature.

Le Parrain:

.....signature.

Le Stagiaire:

.....signature.

4. ANNEXE A LA CONVENTION: ROLE DES INTERVENANTS.

A. Le "parrain" du stage s'engage à:

- participer à la formation du stagiaire.
- définir avec le professeur et le stagiaire les sujets du stage.
- lui fournir l'aide et les moyens nécessaires à cet effet.
- garder le contact avec le professeur responsable afin qu'il puisse suivre l'évolution du travail.
- informer la direction de l'enseignement de promotion sociale et le professeur responsable de toutes remarques, positives ou négatives, jugées importantes.
- donner son appréciation sur le stage.
- viser régulièrement le carnet de stage aux pages destinées à cet effet (planning prévu, absences, état d'avancement du travail).

B. Le professeur responsable s'engage à:

- avoir des contacts suivis avec l'entreprise.
- assister, si nécessaire, à la définition des sujets, et en délimiter l'importance.
- conseiller le stagiaire pour tout problème posé lors du stage.
- viser régulièrement le carnet de stage.

C. Le stagiaire s'engage à:

- mettre tout en oeuvre pour satisfaire le promoteur du stage.
- tenir informé le "parrain" et le professeur responsable de l'évolution de son travail.
- consulter le professeur responsable pour tout problème pouvant survenir lors du stage.
- ne pas quitter l'entreprise avec laquelle une convention de stage a été signée, sans en avertir le responsable de la firme, le professeur responsable, et le secrétariat de l'enseignement de promotion sociale.
- respecter toutes les règles de déontologie professionnelle, en particulier, à garder secrètes les méthodes de travail utilisées par la firme, et surtout, à ne pas communiquer des données de type confidentiel qu'il pourrait être amené à traiter.
- faire viser régulièrement par son "parrain", le présent carnet ainsi que par le professeur responsable.
- transmettre ce document dûment complété au secrétariat de l'enseignement de promotion sociale dès le stage terminé.

5. SUJETS DE STAGE PROPOSES EN: ELECTRICITE BASSE TENSION.

CHAPITRE 1 : ETUDE DE L'INSTALLATION:

A. ELECTRICITE DU BATIMENT.

Le stagiaire doit être capable de :

Niveau 1.

Poste 1: Faire l'étude du plan de construction.

- 1.1 Nombres d'étages.
- 1.2 Destination des différents locaux.
- 1.3 Sens d'ouverture des portes.

Poste 2: Faire une projection de l'installation dans le bâtiment.

- 2.1 Position des interrupteurs.
- 2.2 Position des points lumineux.
- 2.3 Position des prises de courant.
- 2.4 Position du coffret divisionnaire et de la barette de sectionnement de terre.
- 2.5 Trajet des canalisations.

NIVEAU 2.

Poste 3: Déterminer les matériaux utilisés.

- 3.1 Matériel apparent.
- 3.2 Matériel encastré.
- 3.3 Types de conducteurs.
- 3.4 Types d'attaches pour tubage.

NIVEAU 3.

Poste 4: Elaborer les différents schémas.

- 4.1 Principe.
- 4.2 Raccordements en apparent.
- 4.3 Raccordements en encastré.
- 4.4 Position.
- 4.5 Unifilaire.

Poste 5: Répartition des circuits dans le respect du RGIE.

- 5.1 Nombre de prises de courant par circuit + sections des conducteurs.
- 5.2 Nombre de circuits d'éclairage + sections des conducteurs.
- 5.3 Nombre de circuits mixtes + sections des conducteurs.
- 5.4 Nombre et calibre des différentiels.
- 5.5 Nombre de circuits séparés pour lave-vaisselle, lave-linge, séchoir, chauffage central, cuisinière, four.

Poste 6: Elaborer un devis d'installation.

7.

B: ELECTRICITE INDUSTRIELLE.

Le stagiaire doit être capable de:

NIVEAU 1.

Poste 7: Faire l'étude de l'installation à réaliser.

NIVEAU 2.

Poste 8: Déterminer l'emplacement de la machine à installer.

Poste 9: Interpréter la plaque signalétique des moteurs à installer: Tension + Puissance.

NIVEAU 3.

Elaborer les schémas de principe et de puissance des cas suivants:

Poste 10: Du démarrage simple d'un moteur asynchrone triphasé et de plusieurs endroits différents avec ou sans fin de course.

Poste 11: Inversion du sens de rotation.

Poste 12: Asservissements de plusieurs moteurs.

Poste 13: Cascades de moteurs pour bandes transporteuses.

Poste 14: Freinage des moteurs.

Poste 15: Démarrage étoile triangle.

Poste 16: Thermostat - Aquastat.

CHAPITRE 2 : LE MONTAGE.**A: APPARENT.**

Le stagiaire doit être capable de :

NIVEAU 1.

Poste 17: Réaliser le placement des organes de commande tels que:

- 17.1 Interrupteurs : simple.
bipolaire.
2 allumages.
2 directions.
inverseurs croisés ou parallèles.
- 17.2 Télérupteurs : unipolaire - bipolaire.
- 17.3 Minuteriers.
- 17.4 Thermostats.

Poste 18: Réaliser le placement des organes commandés tels que:

- 18.1 Lampes.
- 18.3 Tubes fluorescents.

Poste 19: Réaliser le placement des attaches pour fixation des tubes.

Poste 20: Réaliser le placement des tubes en acier lisse ou thermoplastiques.

Poste 21: Réaliser le tirage des conducteurs.

NIVEAU 2.

Poste 22: Réaliser le placement du coffret divisionnaire.

B: ENCASTRE.

Le stagiaire doit être capable de :

NIVEAU 1.

Poste 23: Réaliser les saignées.

Poste 24: Placer les tubes.

Poste 25: Tirer les conducteurs dans les tubes.

NIVEAU 2.

Poste 26: Placer les différents boîtiers d'encastrement.

NIVEAU 3.

Poste 27: Placer le coffret divisionnaire.

C: MONTAGES DIVERS.

NIVEAU 3;

Poste 28: Placer dans un coffret (armoire) tous les organes de commande automatique d'un moteur asynchrone triphasé tels que :

- boutons poussoirs.
- contacteurs.
- relais auxiliaires, temporisés.
- thermique.

CHAPITRE 3 : RACCORDEMENTS.**A: ELECTRICITE BATIMENT.****NIVEAU 1.**

Poste 29: Raccorder un interrupteur.

- 29.1 Simple.
- 29.2 Bipolaire.
- 29.3 Double allumage.

Poste 30: Raccorder les récepteurs tels que:

- 30.1 Lampes à incandescence.
- 30.2 Tubes fluorescents. 30.2.1. allumage par starter.
30.2.2. allumage rapide.

Poste 31: Raccorder des boutons poussoirs de sonnerie.

NIVEAU 2.

Poste 32: Raccorder des différentiels.

Poste 33: Raccorder des disjoncteurs magnétothermiques.

Poste 34: Raccorder un interrupteur.

- 34.1 deux directions.
- 34.2 inverseur croisé ou parallèle.

Poste 35: Raccorder un télérupteur.

- 35.1 unipolaire
- 35.2 bipolaire.

Poste 36: Raccorder des lampes.

- 36.1 à vapeur de mercure.
- 36.2 à vapeur de sodium.
- 36.3 hallogènes.

Poste 37: Précabler un coffret divisionnaire en fonction du type de réseau.

- 37.1 220V 1~
- 37.2 220V 3~
- 37.3 380V + N

Poste 38: Réaliser le raccordement interne d'une armature fluorescente.

Poste 39: Raccorder des récepteurs tels que:

- 39.1 sonneries.
- 39.2 avertisseur sonore (sirène) à partir de contacts magnétiques.

NIVEAU 3.

Poste 40: Raccorder une minuterie en fonction type.

40.1 contact à mercure.

40.2 à moteur.

40.3 thermique.

Poste 41: Raccorder une pompe vide cave en démarrage direct.

Poste 42: Réaliser le raccordement d'un électroménager en fonction de la plaque signalétique tels que:

- chauffe eau, lessiveuse, séchoir, plaque de cuisson, plaque vitrocéramique, lave vaisselle, cuisinière.

B: ELECTRICITE INDUSTRIELLE.

Le stagiaire doit être capable de:

NIVEAU 1.

Poste 43: Raccorder des moteurs asynchrones triphasés petite puissance: démarrage direct par interrupteur tripolaire.

NIVEAU 2.

Poste 44: Positionner les barettes à la plaque à bornes d'un moteur asynchrone triphasé en fonction de la tension:

- 3 x 220V

- 3 x 380V

Poste 45 : Raccorder:

45.1 des contacteurs.

45.2 des relais temporisés.

NIVEAU 3.

Poste 46: Raccorder des moteurs asynchrones triphasés de grande puissance : Etoile triangle par contacteurs.

Poste 47: Raccorder un transformateur:

47.1 monophasé.

47.2 triphasé.

Poste 48: Raccorder des machines courant continu:

48.1 en excitation séparée.

48.2 en excitation en dérivation ou shunt.

48.3 en excitation composée cumulative ou compound concordante.

48.4 en excitation composée non cumulative ou compound discordante.

48.5 en série.

CHAPITRE 4: LE DEPANNAGE.

A. DANS LE BATIMENT:

Le stagiaire doit être capable de:

NIVEAU 1.

Poste 49: Se servir d'appareils tels que :

49.1 Voltmètre.

49.2 Ampéremètre.

49.3 Ohmètre à magnéto.

49.4 Pont de Wheastone.

49.5 Lampe témoin : celle-ci sera nécessairement à la tension du réseau à dépanner.

Poste 50: Dépanner une armature fluorescente:

50.1 Remplacement de l'élément défectueux (socquet-démarreur-stabilisateur).

Poste 51: Dépanner ou remplacer une cordelière d'alimentation.

Poste 52: Remplacer les balais d'un petit moteur tels que:
- disqueuse , foreuse à main.

Poste 53: Vérifier une résistance chauffante tels que:
- fer à repasser, grille pain.

NIVEAU 2.

Poste 54: Dépanner une installation d'éclairage:

54.1 simple.

54.2 bipolaire.

54.3 deux allumages.

Poste 55: Rechercher une coupure dans une installation d'éclairage.

NIVEAU 3.

Poste 56: Rechercher un court-circuit dans une installation d'éclairage.

Poste 57: Rechercher un mélange dans une installation d'éclairage.

Poste 58: Dépanner une installation d'éclairage commandée de plusieurs endroits avec:

58.1 des interrupteurs deux directions

inverseurs croisés ou parralèles.

58.2 des télérupteurs.

B: INDUSTRIEL.

Le stagiaire doit être capable de :

NIVEAU 3.

Poste 59: Dépanner des moteurs asynchrones triphasés.

Poste 60: Dépanner des machines à courant continu.

CHAPITRE 5 : L'ENTRETIEN.

A. DOMESTIQUE.

Le stagiaire doit être capable de :

NIVEAU 1.

Poste 61: Dépoussiérer des coffrets divisionnaires.

Poste 62: Vérifier les contacts dans les :

- 62.1 interrupteurs.
- 62.2 prises de courant.
- 62.3 boîtes de dérivation.

Poste 63: Remplacer un éventuel organe donnant des signes de fatigue.

B. INDUSTRIEL.

Le stagiaire doit être capable de :

NIVEAU 1.

Poste 64: Remplacer les balais d'une machine.

Poste 65: Vérifier les niveaux d'huile.

- 65.1 paliers machines.
- 65.2 transformateurs.
- 65.3 disjoncteurs.

Poste 66: Resserrer les vis de contacts aux divers borniers.

NIVEAU 2.

Poste 67: Remplacer les contacts perlés des contacteurs.

NIVEAU 3.

Poste 68: Vérifier un moteur asynchrone triphasé.

- 68.1 continuité à l'Ohmètre à magnéto.
- 68.2 court-circuit à l'Ohmètre à magnéto.
- 68.3 mesure de résistance des enroulements par rapport à la masse à l'Ohmètre à magnéto.
- 68.4 mesure de la résistance Ohmique des enroulements au pont de Wheastone.

Poste 69: Vérifier une machine courant continu.

- 69.1 isolement.
- 69.2 continuité.
- 69.3 mesure des différentes résistances : induit-inducteurs-pôles auxiliaires.

6. CALENDRIER DES PRESENCES ET APTITUDES.

Semaine du au....	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Visa

Autres modalités à expliquer:

Remarques éventuelles:

Retards:

Justifications:

NOM et PRENOM du stagiaire : _____

Adresse : rue _____ n° _____ Code Postal _____ Localité _____

Etablissement de stage _____

Adresse : rue _____ n° _____ Code Postal _____ Localité _____

Parrain de stage (NOM et Fonction) : _____

Date du stage : du _____ au _____

Appréciation	RELATIONS HUMAINES					APTITUDES PROFESSIONNELLES						ACTIVITES		
	Clientèle			Collègues	Supérieur	Ordre - soin	Esprit d'initiative	Organisation - méthode	Conscience professionnelle	Habilité manuelle	Lecture de plans - docum	Interprétation des mesures	Actif tout au long de la journée	Appliqué dans l'exécution de son travail
Présentation	Amabilité	Serviabilité	Coopération Amabilité Esprit de camaraderie	Présentation amabilité réceptivité Disponibilité										
Excellent														
Très Bien														
Bien														
Médiocre														
Insuffisant														

Ponctualité et assiduité : _____ Le _____

Retards : _____

Absences : _____

Observations, remarques, suggestions : _____

Signature du parrain.

ANNEXE IV.

2. Programme du stage pour le personnel chargé de l'encadrement.

Le rôle du personnel chargé de l'encadrement est repris dans le carnet de stage au point 4.

ANNEXE V.

Fixation des capacités terminales.

- Une évaluation continue et formative permettra de contrôler les savoir, savoir faire et savoir être inhérents au stage.
- Le stage sera considéré comme réussi de manière satisfaisante si le candidat a pu réaliser six travaux différents proposés. Trois de niveau 1, deux de niveau 2 et un de niveau 3.
Pour réaliser ces travaux, le stagiaire disposera des notices techniques nécessaires aux travaux de réparation ou d'entretien et des explications de fonctionnement du matériel utilisé pour effectuer ces opérations.
Le travail sera jugé correct si il a été effectué suivant le R.G.I.E ET et qu'il est opérationnel.

Les grades seront attribués en tenant compte des facteurs temps, sécurité, méthode, comportement et application au travail suivant la fiche reprise dans le carnet de stage.

ANNEXE VI.

Chargé de cours.

Il (s) sera (seront) enseignant(s).

REGIME 1. - ANNEXE AU DOSSIER PEDAGOGIQUE - 50730 U

Concerné l'établissement : **5.082.013**
COLLEGE TECHNIQUE "AUMONIER DU TRAVAIL"
Grand-Rue, 185 - 6000 - CHARLEROI

Réseau : **Libre Confessionnel**

Intitulé de l'UF :

STAGE:
ACQUISITION D'EXPERIENCE EN MILIEU PROFESSIONNEL: ELECTRICITE
BASSE-TENSION

Niveau : **Enseignement Secondaire Inférieur de Transition ESIT**

Codification --> **21.50.06.U.11 S1**

Inspecteur: **104** → **J. DUEZ**

Traité, après consultation de M. l'Inspecteur DUEZ par : Inspecteur: **110** → **G. SERVAIS**

Avis de l'inspection :

L'examen du dossier appelle les remarques *mineures* suivantes:

Documents 8bis:

point 10.2

Pratique professionnelle n'est pas un cours mais un classement.

Ce cours devrait s'intituler "TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL

Annexe 2: Capacités préalables requises:

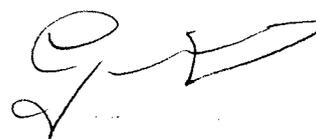
Première phrase:

Il y a lieu de préciser les capacités préalables requises pour entrer dans l'UF (Français, Mathématique)

Deuxième phrase:

Il y a sans doute une erreur sur la spécialité ("*électricité*" au lieu de "*mécanique*").

Pour l'Inspecteur J. DUEZ



G. SERVAIS - Le 12/05/95

- 7 JUIL. 1995



Direction générale de la formation, de la
promotion sociale, de l'enseignement à
distance et des allocations et prêts d'études

Note à Monsieur SCHMIT
Directeur d'Administration

Service de l'enseignement de
promotion sociale

L'Administrateur pédagogique

Votre lettre du

Vos références

Nos références
(à rappeler dans la réponse)

Annexe(s)

JM/MM/GS/547/95.07.03

Objet : Dossiers pédagogiques de régime 1 - Unités de formation :
Acquisition d'expérience en milieu professionnel : mécanique automobile ESIT (50729)
Acquisition d'expérience en milieu professionnel : soudage à l'arc ESIT (50732)
Acquisition d'expérience en milieu professionnel : électricité basse tension ESIF (50730)
Acquisition d'expérience en milieu professionnel : carrosserie (50731)
Aumônier du Travail - CHARLEROI

En date du 13 juin 1995 je n'ai pas marqué mon accord sur les dossiers pédagogiques dont question.

A la demande de Monsieur BOUILLOT, Secrétaire permanent, rentré de congé de maladie, j'ai procédé à un réexamen des dossiers et dois vous informer, en conséquence de mon accord provisoire sur les dossiers dont question.

Puis-je vous demander de bien vouloir noter cette modification et en informer les divers services concernés.

Il serait opportun pour la bonne marche des choses que la présente soit annexée à chaque des exemplaires des dossiers pédagogiques.

Je vous remercie de votre attention.

L'Administrateur pédagogique

Jean MEUNIER

Copie pour suite utile à Madame MULLER, Secrétaire du service d'inspection et de gestion pédagogique à Monsieur SERVAIS et Monsieur DUEZ, Inspecteurs.